

Extract of Médiathèque Jacques BAUMEL

<https://www.mediatheque-rueilmalmaison.fr/Charte-des-collections>

Charte des collections

- En pratique - Règlements & Chartes -

Publication date: mercredi 1er février 2012

Description:

Les collections de la médiathèque et des bibliothèques du réseau en détail.

Copyright © Médiathèque Jacques BAUMEL - Tous droits réservés

Missions des médiathèques

- Constitution de collections ; leur mise à disposition et leur valorisation auprès du public
 - Contribution aux besoins de culture, de formation, d'informations, de loisirs et de détente du public
 - Développement de la lecture publique auprès du public dès le plus jeune âge
-

Description de la collection

- Encyclopédique : tous les domaines de connaissance sont mis à disposition du public
 - Généraliste : la population pourra trouver un large choix de documents répondant à ses attentes
 - Pluraliste : les collections sont représentatives de l'ensemble des connaissances et des courants culturels et d'opinions
 - Multi supports : Imprimés, CD, DVD, CD-ROM, Livres lus, Ressources numériques
-

Organisation de la collection

La **Médiathèque Jacques-Baumel** et les **Bibliothèques de quartier** comptent :

- la médiathèque organisée en 4 pôles documentaires
 - Pôle Jeunesse
 - Pôle Littératures et langues
 - Pôle Sciences et société

- Pôle Musique, Cinéma, Arts et Loisirs

Les pôles sont ensuite répartis par espaces thématiques documentaires.

- l'Espace Renoir, Adultes et Jeunes
- la bibliothèque Les Mazurières, Adultes et Jeunes
- la bibliothèque Hors les Murs

Les documents sont classés dans chaque établissement selon la classification décimale DEWEY, norme en vigueur dans les bibliothèques françaises.

Politique d'acquisitions

- **Gestion des fonds**

Chaque espace thématique est confié à un acquéreur. Il a en charge l'acquisition et la gestion du domaine avec vérification auprès de sa hiérarchie directe, le ou la responsable de pôle. Aucune commande ne peut-être effectuée sans la validation finale par le Directeur de l'établissement, responsable de la politique d'acquisition.

- **Critères de sélection**

Les acquisitions physiques et numériques renforcent, complètent et actualisent les fonds existants des médiathèques du réseau en privilégiant leur cohérence.

Elles tiennent compte de la diversité des publics, de leurs besoins et de leurs attentes.

Elles s'attachent donc à promouvoir des oeuvres de qualité peu présentes dans le circuit commercial selon les critères suivants :

- ▶ niveau de lecture : la collection s'adresse à toutes les tranches d'âge et le niveau ne dépasse pas le premier cycle universitaire
- ▶ pertinence et fiabilité des informations
- ▶ diversité des titres représentés privilégiée par rapport au nombre d'exemplaires

- ▶ facilité d'utilisation (index, sommaire, qualité iconographique et matérielle)
- ▶ les demandes des usagers sont prises en compte dans la mesure où elles respectent les principes de la charte et où elles s'accordent avec la ligne budgétaire de la médiathèque.

- **Exclusions**

La médiathèque n'acquiert pas :

- ▶ les manuels et ouvrages scolaires,
- ▶ les ouvrages réservés aux chercheurs,
- ▶ les ouvrages tombant sous le coup de la loi, incitant au racisme, au prosélytisme, au sectarisme, à la pornographie, à la violence ; les ouvrages défendant les thèses négationnistes, révisionnistes.

- **Outils et moyens de sélection**

La sélection des documents s'opère en tenant compte de la qualité, de la rigueur, du sérieux et de l'actualité de l'information. Pour respecter ces exigences, les acquéreurs s'appuient sur une connaissance de la production éditoriale la plus complète possible et sur une recherche permanente d'information.

Les outils de sélection sont :

- ▶ les revues professionnelles,
- ▶ les revues spécialisées,
- ▶ les catalogues d'éditeurs,
- ▶ la presse généraliste et spécialisée,
- ▶ les sites web spécialisés,
- ▶ les suggestions des libraires,
- ▶ les visites de salon

- **Régulation des collections**

La médiathèque doit assurer le renouvellement de ses collections afin de suivre l'évolution des connaissances, les préoccupations des publics et l'actualité éditoriale.

Les collections ne peuvent croître indéfiniment. Afin de maintenir des collections fiables, actualisées, adaptées au

Charte des collections

lectorat, en bon état, la Médiathèque doit procéder régulièrement au désherbage de ses fonds.

Sont éliminés des collections, les documents en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère onéreuse ou impossible) ainsi que les documents dont le contenu intellectuel est obsolète. La Médiathèque de Rueil-Malmaison se détermine sur l'opportunité ou non de remplacer ces ouvrages par des exemplaires neufs ou par d'autres titres dont le contenu est réactualisé.